



## DÉLIBÉRATION 2022 - 006

Nombre de membres en exercice : 68  
Nombre de membres présents lors de la délibération : 45  
Nombre de membres ayant donné procuration : 1  
Nombre de membres remplacés par leurs suppléants : 5  
Date de convocation : 23/03/2022  
Date d'envoi à la SP de condom : 06/04/2022  
Date d'affichage : 06/04/2022  
Votes contre :  
Votes pour : 46  
Abstentions :

L'an deux mille vingt-deux et le trente mars à vingt heures, le Comité Syndical Armagnac Ténarèze, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en son siège Z.I. "Lauron" - Route de Nogaro - 32800 EAUZE, sous la présidence de **Monsieur Nicolas MELIET**, Président.

**Présents :** Mme ARSLANIAN Geneviève, Mr AXMANN Roland, Mr BEGUE Christophe, Mr BELLOT Daniel, Mr BEZERRA Gérard, Mme BRIANE Huguette, Mr CAZZOLA Bruno, Mme CHIVA Amandine, Mme CLAVE Gabrielle, Mme COLLADELLO Marie-Claire, Mme DELLA VALLE Valérie, Mme DHAINAUT Annie, Mr DUBOUCH Joël, Mr DURAND Georges-Manuel, Mr DONA Edouard, Mr ELLENA Aimé, Mme ESPERON Patricia, Mr ESPIAU Joël, Mr FALTRAUER Franck, Mr FASOLO Robert, Mr FERNANDEZ Xavier, Mr JAUMAIN Jérôme, Mr JORIEUX Michel, Mme LANEQUE Valérie, Mr LANSMANT Sébastien, Mr LEVIGNAC Georges, Mr LUSSAGNET Wilfried, Mr MELIET Nicolas, Mr MEYROUS Jérôme, Mr MINIAYLO Pierre, Mme MONGIS Nadine, Mr MORANDIN Jacques, Mme NEGRINI Régine, Mme PENA Roselyne, Mme PETITJEAN Marion, Mr PHILIP Alain, Mr PIQUEMAL Vincent, Mr QUINTILLA Christophe, Mr RENARD Jean-Pierre, Michel ROUILHES, Mr SAINT-MARTIN Joël, Mme SOLARY Jacqueline, Mr TIMOTHEE Frédéric, Mr TOURNE Jean-Pierre, Mme TOURNIER Elisabeth.

**Excusés remplacés par :** Mr BOUE Guy remplacé par Monsieur Michel ROUILHES, Mme GAUCHE Laureta remplacée par Mr PIQUEMAL Vincent, Mme LABORDE Marie-Clémence remplacée par Mr LEVIGNAC Georges, Mme LABORDE NOYER Martine remplacée par Mme SOLARY Jacqueline, Mr LAFORE Michael remplacé par Mr MORANDIN Jacques.

**Ayant donné procuration:** Mr LABURTHE Michel a donné procuration à Mr FALTRAUER Franck.

**Absents excusés:** Mr ALBINET David, Mr CAZES Jérôme, Mme DESPAX Nelly, Mr GABAS Michel, Mr LABURTHE Michel, Mme LACAVE Delphine, Mr SCARAVETTI Henri, Mme TUMELERO Hélène, Mme LAUNET Alexandra (sans droit de vote).

**Absents:** Mr BENJADDI Miloud, Mr BEYRIES Philippe, Mr CARRE Michel, Mr CECEILLE Gérard, Mr DULERM Pierre, Mr GIACOMAZZI Stéphane, GOURGUES Gérard, Mr LABARBE Lucien, Mr LAFFORGUE Mathieu, Mr LAMORT Pierre, Mr MAO Jean-Pierre, Mme MONDIN SEAILLES Christine, Mr MONTARET Jérôme, Mme PINSOLLES Nicole, Mr ROBERT François.

**Participants sans droit de vote :** Mr Stéphane DEMAY, conseiller des décideurs locaux, Mme NAYRAND Leslie, gestionnaire RH et comptabilité, Mr BOURDIOL Nicolas, responsable technique, Mme CAMPAGNOLLE Dorothee, DGS.

**Secrétaire de séance :** Mr BEGUE Christophe.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

032-253200240-20220331-2022-006-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2022

**Nouveau plan de financement de la Télérélevé**  
**Financement DSIL 2022 et subvention de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne**

Monsieur le Président expose à l'Assemblée,

Par délibération 2021 0067, le plan de financement de la télérélevé a été adopté et par délibération 2022 006, il a été modifié dans le cadre de l'instruction du dossier pour l'obtention de la DETR 2022.

Au final, il s'avère que ce projet pourrait bénéficier de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) à hauteur de 15 % de la partie investissement faisant l'objet de la demande de subvention.

Il est donc proposé d'adopter le nouveau plan de financement ci-joint :

DEPENSES		RECETTES	
Dépense éligible à la DETR	984 720.13	DETR/DSIL 15%	148 139
Dépense éligible Agence de Eau Adour Garonne	15 000	AEAG 50%	7 500
		Autofinancement ou emprunt	829 081.13
<b>TOTAL</b>	<b>984 720.13 €HT</b>	<b>TOTAL</b>	<b>984 720.13 €HT</b>

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, l'Assemblée décide à l'unanimité :

- D'adopter le nouveau pan de financement de la télérélevé ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance publique aux jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Fait à EAUZE, le 31 mars 2022



Le Président,

Nicolas MELIET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

032-253200240-20220331-2022-006-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2022